



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 12 septembre 2024

Publié le : 20/09/2024

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 5 septembre 2024, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h36

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n° 53 incluse), M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : M. Gabriel BAULIEU, M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Benoit VUILLEMIN

Secrétaire de séance : M. Gilbert GAVIGNET

Procurations de vote : M. Gabriel BAULIEU donne pouvoir à M. Anthony NAPPEZ, M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Marie ETEVENARD donne pouvoir à M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 54), Mme Lorine GAGLILOLO donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE, M. Christophe LIME donne pouvoir à M. André TERZO, M. Christian MAGNIN-FEYSOT donne pouvoir à M. René BLAISON, M. Benoit VUILLEMIN donne pouvoir à M. Jean-Paul MICHAUD

Délibération n°2024/2024.00250

Rapport n°16 - Actions recherche et innovation – Soutien au Hacking Health de Besançon

Actions recherche et innovation – Soutien au Hacking Health de Besançon

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°2	28/08/2024	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2024 et PPIF 2024-2028 « Actions recherche et innovation»	Montant prévu au BP 2024 : 214 400 € Montant de l'opération : 15 000 €

Résumé :

Le Hacking Health de Besançon a été initié dans la foulée de la labellisation «French Tech Health Tech-Medtech Biotech Bourgogne Franche-Comté » en 2017, pour stimuler l'innovation dans le domaine de la santé, faire émerger des projets dormants et susciter autant que possible la création de startups sur le territoire.

Le Hacking Health est un marathon d'une durée de 48 h, pendant lesquelles professionnels, étudiants, aidants et patients forment des équipes mixtes et pluridisciplinaires afin de réfléchir et prototyper ensemble une solution répondant à une problématique en santé issue d'un besoin réel.

Les défis tentent d'optimiser la prise en charge et le confort des patients, faciliter le quotidien des aidants, développer des dispositifs et des applications répondant aux problématiques rencontrées par les professionnels de santé.

GBM, le CHU, l'UFC et FC Innov sont les 4 co-organisateur de l'évènement, également financeurs de l'évènement.

Il est proposé de valider la convention de partenariat entre les 4 co-organisateur et leurs engagements financiers mutuels et d'attribuer une subvention de Grand Besançon Métropole à hauteur de 15 000 euros sous forme d'une subvention à FC Innov, structure administrative et financière de l'évènement Hacking Health Besançon.

➤ Pour rappel

Contribution GBM sur cet évènement
Année 2021 : 15 K€
Année 2022 : 15 K€
Année 2023 : 15 K€

I. Bilan de l'édition 2023 du Hacking Health

Le septième marathon d'innovation ouverte en santé de Besançon organisé en octobre 2023 a tenu ses promesses avec 20 défis relevés, 55 coaches, 15 sponsors, 4 entreprises participantes (Coltène Micro-Mega, Quarks, FCnet, Percipio Robotics, le cabinet Dornier), 25 bénévoles. Près de 330 participants.

Depuis 2017, 3 startups ont été créées (Shine Medical, Upper, Onevasc). Deux sont en cours. 8 brevets ont été déposés, 158 propositions imaginées.

II. Le Hacking Health : l'édition 2024

La 8^{ème} édition du Hacking Health se tient les 18, 19 et 20 octobre 2024 sur Temis Santé au sein de l'UFR Santé. 20 nouveaux défis seront relevés. Près de 250 participants attendus.

Un show-room s'est tenu au CHU le 23 mai 2024 pour présenter 8 projets aux développements prometteurs issus des Hacking Health des éditions précédentes. Ce show-room permet de susciter l'intérêt de futurs lanceurs de défis et de se projeter dans la concrétisation de solutions.

L'évènement Hacking Health est un évènement de longue préparation

Plusieurs étapes sont essentielles à la réussite de cet évènement, elles sont les suivantes :

- recherche de défis auprès du CHU, de la clinique Saint-Vincent, de l'Adapei, de l'APF, de France Associations Santé, de l'association des ingénieurs biomédicaux de BFC, du CHU de Dijon, etc.
 - recherche de sponsors : campagne d'e-mailing, relance par mail, téléphone suivis de rencontres physiques,
 - relations avec les co-organisateur,
 - préparation et animation des réunions d'organisation,
 - réunions avec les lanceurs de défis pour répondre à toutes leurs questions.
- Interventions dans les écoles pour mobiliser les étudiants futurs participants : Sup'Microtech, ISIFC, IFPS (infirmières) IFMK (Kinés), les CMI et l'UFR Santé de l'UFC, l'UTBM et l'ESTA, l'ESIREM, l'ESEO et l'UB,
- recherche de bénévoles dans les écoles d'ergothérapie, kinés et Isifc,
 - organisation de cinq ateliers préparatoires sur le mois de septembre et animation de quatre ateliers « apprendre à pitcher » auprès des lanceurs de défis,
 - sur le volet communication : mise à jour du site internet, gestion des deux réseaux sociaux Linked in et Facebook et enregistrement des vingt vidéos présentant les défis et leurs porteurs.

Le budget de l'évènement

Le budget prévisionnel de l'évènement est d'un montant total de 79 450 €.

Les subventions s'élèvent à 35 000 €, les sponsors participent à hauteur de 36 500 € et des entrées payantes pour un montant global de 7 950 €.

Le budget détaillé est en annexe à la convention.

III. La convention de partenariat liant les quatre co-organisateur

Le présent rapport vise à approuver la nouvelle convention de partenariat qui a pour objet de définir les rôles, contributions et engagements mutuels de GBM, du CHU de Besançon, de FC Innov et de l'UFC dans le cadre de l'organisation du « Hacking Health » de Besançon.

Cette convention de partenariat entre les 4 co-organisateur est en annexe 1.

MMES Frédérique BAEHR (1) et Marie ETEVENARD (1) et MM. Sébastien COUDRY (1) et Benoît VUILLEMIN (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'approbation de la convention de partenariat entre les 4 co-organisateur,
- se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole à FC Innov, structure porteuse administrative et financière du Hacking Health à hauteur de 15 000 € sous forme de subvention,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0


Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 4

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



Gilbert GAVIGNET
Conseiller Communautaire Délégué

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Annexe 1 : convention et son annexe

CONVENTION DE PARTENARIAT entre Grand Besançon Métropole, le CHU de Besançon, la fondation FC Innov et l'Université de Franche-Comté en vue de l'organisation du HACKING HEALTH DE BESANCON

La présente convention est conclue

ENTRE :

GRAND BESANCON METROPOLE,

La Communauté Urbaine du Grand Besançon, dont le siège est situé à La City 4 rue Gabriel-Plançon 25043 Besançon Cedex, représentée par sa Présidente Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée à signer par une délibération dude Grand Besançon Métropole du
Ci-après désignée « **GBM** »,

d'une part,

Et

Centre Hospitalier Universitaire de Besançon,

Etablissement public de santé, dont le siège est situé 3, Boulevard Alexandre Fleming, 25000 Besançon, représenté par M Thierry GAMOND RIUS, son Directeur Général,
Ci-après désigné « **CHU Besançon** »

d'autre part,

Et

La fondation FC Innov,

Fondation Partenariale dont les statuts ont été publiés au BO-ESR-27-6-2013_258859, SIRET 794 326 116 00025, dont le siège social est situé 15B avenue des Montboucons 25000 BESANCON, représentée par son Président, Laurent LARGER
Ci-après désignée « **FC Innov** »

d'autre part,

Et

L'Université de Franche-Comté,

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est 1 rue Goudimel, 25030 BESANCON Cedex, n° SIREN 192 512 150, code APE 8542Z, représentée par le Professeur Macha WORONOFF, sa Présidente.
Ci-après désignée « **UFC** »,

d'autre part,

Exposé des motifs

Soucieuse de stimuler l'innovation ouverte en santé, Grand Besançon Métropole a pris l'initiative en 2017 d'organiser un marathon d'innovation baptisé Hacking Health Besançon. L'événement s'inspire et contribue au mouvement « Hacking Health » né à Montréal en 2012, qui promeut le rapprochement des univers du numérique et de la santé afin d'accélérer l'innovation en santé, notamment au travers d'un hackathon. Il s'inscrit dans la feuille de route du réseau French Tech Health Tech Besançon.

L'événement bisontin élargit ce concept à la conception de dispositifs médicaux qui correspond à une des spécificités de son tissu économique. Il a rapidement convaincu un ensemble de partenaires au premier rang desquels figurent le CHU de Besançon et le Pôle des Microtechniques qui se sont impliqués dans l'organisation et le pilotage de l'événement. Cette équipe organisatrice a décidé de créer deux événements annuels :

1. un marathon d'innovation ouverte en santé visant à faire émerger des problématiques dormantes auprès de professionnels de santé, de patients, aidant, voire d'entreprises, et de réunir une large communauté d'innovateurs étudiants et professionnels aux compétences très variées pour tenter d'apporter une réponse la plus pertinente possible.
2. Un showroom de l'innovation présentant des projets en cours de développement ou totalement aboutis, permettent de mettre en valeur les fruits des différentes éditions du marathon.

En sept ans, huit marathons ont été mis en œuvre en présentiel et un en ligne, ainsi que cinq showrooms de l'innovation.

A partir de 2022, Le PMT se retire de l'organisation et l'UFC et la fondation FC Innov rejoignent l'organisation de l'événement afin d'augmenter encore sa qualité et amplifier son rayonnement. En outre, FC Innov assure le portage de l'organisation générale du Hacking Health Besançon, son portage financier et son administration.

Il est convenu ce qui suit :

I. Objet

La présente convention a pour objet de définir les rôles, apports, contributions et engagements mutuels de GBM, du CHU de Besançon, de FC Innov et de l'UFC dans le cadre de l'organisation du « Hacking Health » de Besançon, pour l'année 2024.

II. Participation respectives des co-organisateur

II.1 : Organisation générale :

La manifestation Hacking Health Besançon est co-organisée de façon concertée entre les quatre partenaires signataires de la convention. L'équipe organisatrice est constituée autour d'un noyau dur représentant les quatre co-organisateur, et s'ouvre volontairement à de nombreuses collaborations, notamment FEMTO-ST, l'ISIFC, l'AER, et d'autres personnalités qualifiées s'investissant toutes bénévolement dans l'organisation du Hacking Health.

En outre, une équipe « communication » spécifiquement dédiée est composée de quatre chargées de communication émanant chacune des structures co-organisatrices.

II.2 : Apports et contributions de GBM :

GBM souhaite renforcer encore l'esprit collaboratif qui prévaut au sein du Hacking Health en élargissant le cercle des co-organisateur pour transmettre son savoir-faire en la matière et assurer son développement et sa pérennité.

GBM contribue lors des rencontres régulières du Hacking Health à la définition de la stratégie de communication du HH, à la conception des documents qui lui sont liés et à leur impression. Elle met également à disposition de l'événement les moyens humains et techniques du Fablab des fabriques à Planoise. En outre, elle mobilise du personnel pour assurer l'organisation de l'espace de convivialité.

Depuis 2022, GBM verse une subvention de 15.000 € au budget général de l'événement géré par FC Innov. Pour 2024, la subvention sera de 15 000 € également, sous réserve du vote des crédits correspondants.

II.3 : Apports et contributions du CHU de Besançon :

Le CHU contribue au Hacking Health de Besançon notamment par l'accueil et la co-organisation du Showroom de l'Innovation dans ses murs, et l'implication forte de son Centre d'investigation clinique dans l'organisation et le coaching des participants au marathon d'innovation ouverte. Il contribue à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de communication du Hacking Health, et développe une communication interne propre à faire émerger des projets, et à inciter son personnel à y participer.

Il met également à disposition du personnel pour assurer le bon fonctionnement du Showroom de l'innovation. Enfin il apporte 10.000 € au budget général de l'événement.

II.4 : Apports et contributions de FC Innov :

La fondation « FC Innov » assume l'organisation générale de l'événement, son portage financier et son administration en concertation avec les co-organisateur en 2024. Elle pilote en direct ou au travers de prestations les fonctions d'animation de l'équipe organisatrice et de l'équipe communication, la gestion du budget, la recherche de sponsors et partenaires, de porteurs de défis et de participants et la promotion des événements Hacking Health Besançon. Elle associe étroitement les co-organisateur, rend compte de

l'évolution du projet, propose de nouvelles pistes d'organisation au besoin. En outre, elle conventionne avec Hacking Health Global à Montréal, et assure les liens avec le mouvement international. Elle met à disposition de l'événement les compétences de trois personnes dans les domaines de l'administration générale, la communication et l'organisation de l'événement, soit l'équivalent de cinq mois d'ETP. Cet apport est valorisé comme une contribution de 20.000 € au budget de la manifestation.

II.5 : Apports et contributions de l'UFC :

Impliquée dès l'origine dans l'événement, l'Université de Franche-Comté FC participe également à l'organisation du Hacking Health notamment au travers de l'implication constante des représentants de l'ISIFC et de Biotika, la mobilisation d'experts lors de l'événement, et la mise à disposition gracieuse des locaux de l'UFR Santé qui accueille le marathon d'innovation ouverte en santé. Une personne du service communication contribue à la cellule communication du Hacking Health. Enfin l'université de Franche-Comté apporte 10 000 € au budget général de l'événement.

III. Durée et délai de validité

La présente convention est conclue au titre de l'exercice 2024. Elle prend effet à compter de sa date de signature par les parties et cessera au plus tard le 1er mars 2025.

IV. Obligations des partenaires

IV.1 Obligations communes :

Les quatre partenaires co-organisateurs de l'événement s'engagent à mettre à disposition de l'événement les moyens humains et matériels décrits au paragraphe II.

Ils s'engagent à coopérer et œuvrer ensemble pour la réussite du Hacking Health Besançon, notamment en participant activement au sein de l'équipe de pilotage.

Lors de chaque communication sur l'événement, chacun s'engage à préciser que celui-ci est co-organisé en collaboration avec les trois autres partenaires. De même, chacun s'engage à prévenir et associer ses partenaires préalablement à toute organisation de cérémonies : presse, protocolaires, etc.

IV.2 Obligations de FC Innov :

FC Innov s'engage à gérer le budget de la manifestation en concertation avec ses partenaires et en application des décisions prises collégialement entre les quatre co-organisateurs. Le budget prévisionnel de l'édition 2024 est joint en annexe. FC Innov s'engage à respecter les règles comptables en vigueur et à affecter au budget de l'événement l'ensemble des sommes perçues au titre du sponsoring, du mécénat ou par subvention à l'intention du Hacking Health.

Elle s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

Elle s'engage à transmettre un bilan d'activité et un compte-rendu financier de l'événement dans les quatre mois suivants le HH.

IV.3 : Versement des subventions

La subvention de GBM sera versée de la façon suivante :

- 100 %, soit 15000 € à la signature de la présente convention.

En cas d'annulation du Hacking Health, les parties se rapprocheront afin de s'accorder sur l'ajustement des subventions au prorata du budget réalisé et des dépenses engagées par l'ensemble des parties.

V. Perspectives

Les partenaires souhaitent également assurer la pérennité de l'événement. La période de la présente convention doit permettre la transmission du savoir-faire organisationnel de l'événement au personnel de la future SCIC « Le Tube à Essais », en cours de création. C'est cette structure qui reprendra l'organisation du marathon d'innovation ouverte en santé dès l'année 2025.

VI. Retrait du partenariat

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée à l'égard de la ou des parties concernées, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure et restée sans effet.

Chaque partie peut mettre fin à sa participation au présent partenariat avant son terme moyennant l'envoi à l'ensemble des autres partenaires d'une lettre recommandée avec AR avec un préavis de trois mois. L'ensemble des parties se rapprocheront afin d'évaluer la possibilité de poursuivre ou non le présent partenariat, le cas échéant en en redimensionnant le projet.

VII. Modifications de la présente convention

Toute modification à la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par l'ensemble des parties.

VIII. Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention devra faire l'objet de négociations amiables entre les partenaires. S'il n'était pas résolu à l'amiable, il sera soumis aux juridictions compétentes.

Fait en quatre exemplaires à Besançon, le

Le Président de FC Innov

Le Directeur Général du CHU

Laurent LARGER

Thierry GAMOND RIUS

La Présidente de l'UFC

La Présidente de GBM

Pr Macha WORONOFF

Anne VIGNOT

Budget Hacking Health 2024

Colonne1	Dépenses	budget 2024
602100 ACHAT	Achat matériaux pour atelier	1 800,00
622200 COMM	Commission site trustweb	30,00
622600 HONO	Hono organisation HH C Dollet	23 000,00
	Prestations TAE (Lucie 1 mois et demi sept/oct 2024)	7 500,00
613500 LOCAT	Frais animation Rolin Gwenael	1 500,00
	Animation ateliers ataraxia formation	360,00
	Manifestation sportive kiné	350,00
623300 FOIRES	Sécurité Eza sécurité	1 700,00
623300 FOIRES	Animation Olivier Musique	1 850,00
623100 PUBLIC	Publicité godies Beboost	2 390,00
623100 PUBLIC	Publicité divers	800,00
623300 FOIRES	Vidéo, A saba et R Allemandet	3 500,00
623400 CADEA	Cadeaux bénévoles	600,00
625000 DEPLA	Hotel	4 500,00
625000 DEPLA	Restauration crous	13 000,00
625000 DEPLA	Frais de réception	900,00
625000 DEPLA	Frais de déplacements	300,00
626000 TIMBR	Sonorisation Fc net	5 000,00
633	taxes Personnel	1 000,00
641	Personnel Salaires bruts	9 370,00
645	Personnel charges patronales	
	Total	79 450,00
Colonne1	Recettes	budget 2024
	Entrées	7 950,00
	Sponsoring	36 500,00
	Subvention	35 000,00
	total	79 450,00